

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Attribution du marché :
Extension et rénovation de l'Espace Multi-Accueil « Les Sépious »
Lot n°05 Menuiseries intérieures bois**

Le Maire de la Commune de **BOUJAN SUR LIBRON**,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal de **BOUJAN SUR LIBRON** a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,
VU délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de **BOUJAN SUR LIBRON** en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard **ABELLA**, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,
VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,
CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour l'extension et la rénovation de l'Espace Multi-Accueil « Les Sépious » et particulièrement des travaux de Menuiseries intérieures bois,
CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie du 24 avril au 15 mai 2017, publié sur le site internet de la Commune le 24 avril 2017, publié sur le portail « marches-publics.info » le 25 avril 2017, paru sur le Midi Libre le 28 avril 2017 et que la limite de réception des offres a été fixée au 15 mai 2017 à 17h00,
CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, une (1) offre a été reçue dans les délais : **BOURNIQUEL**
CONSIDERANT que la CAO, réunie en séance le 16 mai 2017 pour l'ouverture des plis, a sollicité des précisions à la demande de la Protection Maternelle et Infantile,
VU l'avis de la CAO en date du 08 juin 2017

DECIDE

ARTICLE 1- Il est conclu un marché avec la Société **BOURNIQUEL** – ZAC du Capiscol – rue Baboeuf – BP403 – 34504 **BEZIERS CEDEX** pour l'extension et la rénovation de l'Espace Multi-Accueil, Lot n°05 – Menuiseries intérieures bois

ARTICLE 2- Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 63 673.00 € HT (soit 76 407.60 € TTC) qui sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au budget 2017.

ARTICLE 3- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,
Le 19 juin 2017

**Le Maire
Gérard ABELLA**

